



Paris, le 17 janvier 2011

## Communiqué de presse

### **Le montant du plafond majorable de la Retraite Mutualiste du Combattant s'élève à 1 726 euros pour l'année 2011**

La Carac, première mutuelle d'épargne et leader sur le marché de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC), annonce qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le montant du plafond de la RMC est fixé à 1 726 euros (soit 125 points – valeur du point : 13,81).

#### **Une retraite indépendante de l'activité professionnelle**

La Retraite Mutualiste du Combattant est une retraite par capitalisation, accessible aux anciens combattants titulaires de la carte du Combattant et / ou du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN), ainsi qu'aux victimes de guerre, au titre du droit à réparation pour services rendus à la Nation.

Les versements sont déductibles du revenu net imposable dans la limite d'un plafond de rente fixé chaque année par l'État. Lors de la constitution de la retraite, l'État majore la rente acquise de 12,5 % à 60 %, selon le conflit, le titre détenu et sa date d'obtention. Cette rente est aussi revalorisée chaque année, elle est totalement exonérée d'impôt sur le revenu et n'est pas soumise à l'ISF, ni aux prélèvements sociaux (sous certaines conditions).

#### **Un droit à réparation**

Au cours des dernières semaines de l'année 2010, Jacques Goujat, président de la Carac, a rappelé que la RMC fait partie intégrante du droit à réparation : « *Ainsi, toute atteinte à son dispositif aurait été assimilée à une remise en cause de ce droit fondamental et imprescriptible qui marque la reconnaissance de la Nation à ceux qui ont combattu pour elle. Nous avons été entendus mais nous devons rester vigilants* ».

*Première mutuelle spécialisée en épargne, la Carac conçoit, gère et distribue, pour tous des solutions financières adaptées aux enjeux d'aujourd'hui. La Carac privilégie la sécurité et la prudence dans sa politique de gestion afin de maintenir sa solidité financière et préserver sur la durée les intérêts de ses adhérents.*

*La Carac dispose d'un réseau d'agences sur l'ensemble de la France qui s'adresse à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur épargne. Pour plus d'informations, consultez le site [www.carac.fr](http://www.carac.fr)*

#### **Contact presse**

##### **Agence Zap !**

Sandrine Charbonnier ou Nicolas Jehly  
Tél : 01 53 67 35.85 / 35.71  
[scharbonnier@agencezap.com](mailto:scharbonnier@agencezap.com) / [njehly@agencezap.com](mailto:njehly@agencezap.com)

##### **Carac**

Javotte Spielmann  
Tél : 01 55 61 55 82  
[jspielmann@carac.fr](mailto:jspielmann@carac.fr)